

LP

RELOCATION

CANADA

14 – La Vie des Affaires à Montréal

www.lprelocation.com

Nous faisons le maximum d'efforts pour vérifier et actualiser les informations contenues dans ce document. Mais les règlements et les lois changent. En cas d'erreur ou d'omission, la responsabilité de Relocations Laurence Prat Inc. ne saurait être engagée.

Il ne faut pas sous-estimer les **différences** - par rapport à l'Europe - de comportement au bureau, les relations entre collègues, les relations avec la hiérarchie. Il est donc très utile de suivre des conférences ou un training sur les différences culturelles.



Le Boulevard René-Lévesque, axe des affaires à Montréal.

Les Québécois sont toujours très **ponctuels**. Il est normal d'arriver 10 minutes *avant* l'heure d'un rendez-vous.

Les rendez-vous professionnels sont **courts et efficaces** : si on a tout dit en 15 minutes, pourquoi prolonger l'entretien ?

Il est aussi d'usage d'envoyer un compte-rendu ("*memorandum of facts*" ou "*memorandum of understandings*") après un entretien.

L'Anglais est très utilisé dans les affaires à Montréal, évidemment pour les relations avec le reste du Canada et les États-Unis, mais aussi entre entreprises installées au Québec. En plus, environ

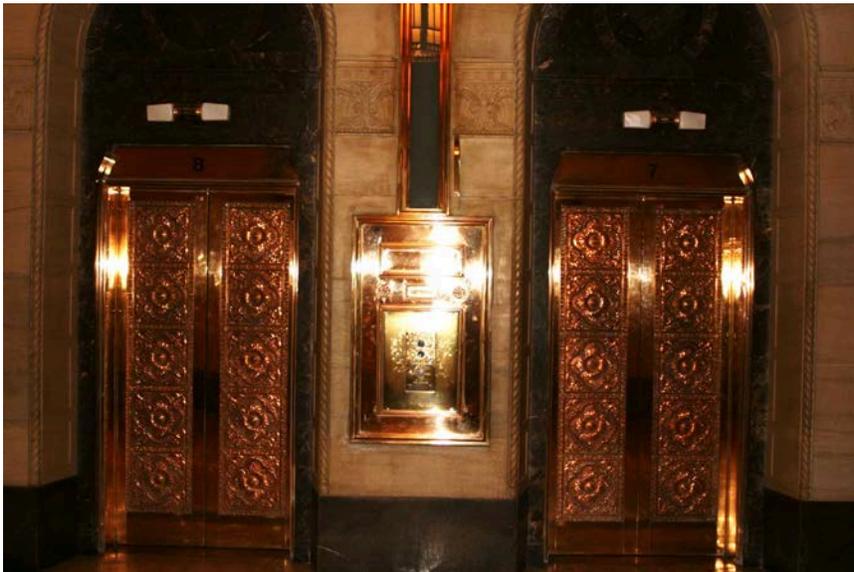
un quart de la population est anglophone. Il est donc indispensable d'être très à l'aise en Anglais : n'hésitez pas à prendre quelques cours, si nécessaire. Par contre, le reste du Québec est presque exclusivement francophone.

Le **déjeuner** est le repas du matin (*breakfast*), le **dîner** est le repas de mi-journée (*lunch*) et le **souper** le repas du soir. Si vous êtes invité à un *déjeuner d'affaires*, ce sera sans doute vers 7 heures du matin...

Beaucoup de Québécois arrivent **très tôt** au bureau (vers 7 heures). De ce fait, ils quittent le bureau vers 3h ou 4h pm. Pour la circulation automobile, **l'heure de pointe du soir** est donc entre 3 et 5 heures pm. Les Québécois prennent le repas du soir vers 6 heures pm. Souvent, ils ressortent après le souper pour une promenade en été ou quelques descentes de ski en hiver. Une habitude très saine !

Le **réseautage** est une activité de base des affaires au Canada. Les gens d'affaires passent un temps important dans des réunions de réseautage (Chambres de Commerce, diners, cocktails, conférences, tournois de golf...). Être membre d'un Club Sportif est sans nul doute un atout. Ce réseautage va bien au-delà du simple échange de cartes de visite (que l'on appelle ici des "cartes d'affaires"). On travaille plus volontiers avec des gens que l'on a rencontré. Plus encore, le "référencement" est une pratique commerciale habituelle : je t'envoie un client, donc tu me payes une commission. C'est normal, classique et parfaitement légal. Une part importante de la prospection commerciale se fait par le système du référencement.

Le format habituel de papier est le **US letter**. Pensez à ajuster le format des documents dans votre ordinateur... On rencontre aussi le format **US legal** (très long) pour les documents officiels, notamment les baux.



Les magnifiques portes en cuivre des ascenseurs d'un immeuble place Dorchester.

Beaucoup d'affaires se traitent au **téléphone** : pour souscrire une assurance multirisque habitation ou pour s'abonner à Vidéotron, un simple appel est suffisant. Pour vous identifier sans risque lors

d'appels ultérieurs, votre correspondant vous posera des questions qui peuvent surprendre ("Quel est le nom de jeune fille de votre mère ?").

Les Québécois – comme tous les Nord-américains – sont très **réactifs** : l'usage est de répondre *dans les 24 heures* à un courriel ou à un message laissé sur votre boîte vocale.

Les Québécois sont **très directs en affaires** et prennent des décisions (positives ou négatives) rapides et nettes.

Néanmoins, les Québécois **n'acceptent pas l'agressivité** ou un comportement trop vif, qui sera jugé offensant. Le consensus, l'écoute, l'acceptation et la valorisation des autres points de vue sont la base des relations entre collègues.

Les **5 à 7** sont une pratique courante, presque une institution : de temps en temps, on prend un pot entre collègues, au bureau ou dans un bar proche du bureau. De même, les **parties** (prononcer à l'anglaise) de Noël sont très importantes.

De nombreux **salariés** sont payés à l'heure. Les salaires sont en général versés tous les 15 jours (soit 26 payes par an), souvent le **jeudi**. C'est pour ça que les commerces sont ouverts plus tard le jeudi et le vendredi !

Jours fériés	
Jour de l'An	1er Janvier
Fête des Patriotes	3ème lundi de Mai
Vendredi Saint et lundi de Pâques	Variable
Fête du Québec (St Jean Baptiste)	24 Juin
Fête Nationale du Canada	1er Juillet
Fête du travail	1er lundi de Septembre
Fête de l'Action de Grâces	2ème lundi d'Octobre
Noël	25 Décembre
Boxing Day	26 Décembre

Vous constaterez que la plupart des commerces sont *ouverts* les jours fériés, **sauf le 24 juin**, Fête Nationale du Québec.

Beaucoup d'entreprises travaillent au ralenti pendant les **vacances de la construction** (2 semaines fin Juillet - début Août).



L'immeuble Sun Life, place Dorchester, a longtemps été le plus haut bâtiment de l'Empire britannique.

Mon conjoint veut travailler. Est-ce possible ?

Oui, si il / elle dispose d'un Permis de Travail. Il est habituel de demander le Permis de Travail du conjoint en même temps que celui de l'expatrié.

Le Permis de l'expatrié est **fermé** (valable uniquement pour une entreprise donnée, à une adresse donnée et pour un emploi donné). Au contraire, le Permis du conjoint est **ouvert**, c'est-à-dire qu'il/elle peut exercer n'importe quel emploi.

Attention : un Permis de Travail ne permet pas d'étudier. Il faut choisir entre études et emploi. Le cas échéant, demandez un Permis d'études.

La réglementation fédérale et provinciale en matière d'immigration change fréquemment. **LP Relocation** vous recommande de consulter un Avocat d'immigration fiable et compétent.

Les **comportements professionnels** sont très différents au Québec, par rapport à l'Europe et singulièrement par rapport à la France. Nous vous conseillons de consulter un spécialiste (un coach, par exemple) pour apprendre à rédiger un CV à la mode canadienne, vous préparer à un entretien et découvrir les finesses du réseautage (par exemple [LP Relocation / partenaires](#)).

De nombreuses professions sont organisées en **Ordres** (les Agents Immobiliers, les Ingénieurs, toutes les Professions de Santé, les Artistes, etc.). Il faut être membre de l'Ordre pour pouvoir exercer. Cela suppose fréquemment une procédure (parfois longue et complexe) pour la reconnaissance de vos diplômes, souvent un stage de mise à niveau, une période probatoire... Renseignez-vous avant de lancer votre recherche d'emploi.

En Amérique du Nord (et donc, au Canada et au Québec), l'important, c'est ce que vous savez **faire**. Pas les diplômes, ni les relations de votre famille en Europe... On veut de vous une expérience **québécoise**. Comme vous arrivez et que vous n'avez pas, par définition, cette expérience, il faut être prêt à accepter un poste inférieur à votre expérience passée et à vos ambitions. N'exigez pas d'entrée un poste de Directeur Général... Ne vous inquiétez pas : si vous êtes compétent et efficace, vous arriverez rapidement au niveau auquel vous aspirez.

Mes enfants peuvent-ils travailler ?

De fait, **tous les étudiants canadiens** (ou presque...) **travaillent** pour financer leurs études et pour acquérir une expérience du monde de l'entreprise. Il est d'ailleurs habituel de compléter un premier diplôme - par exemple, le baccalauréat (équivalent à la licence), puis de travailler pendant quelques années, revenir aux études, faire un Master et retourner ensuite en entreprise.

De **très nombreux postes** (vendeurs, serveurs...) sont occupés en majorité par les étudiants. Ces étudiants travaillent à temps partiel (on recommande de ne pas dépasser 15 à 20 heures par semaine si on veut poursuivre correctement ses études). Dans certaines Écoles, l'étudiant doit demander l'autorisation de travailler à l'École, qui peut refuser si les résultats ne sont pas suffisants.

Un poste donné (par exemple un poste de commis dans un magasin) sera donc occupé par 3 ou 4 étudiants qui se partageront la semaine.

Ces postes sont le plus souvent rémunérés à l'heure. Le **salaire minimum** sera au 1er mai 2021 de **13,50 \$** de l'heure (il est réévalué le 1^{er} mai de chaque année), il n'y a pas de majoration pour les "heures supplémentaires", le travail de nuit ou le dimanche...

Le salaire minimum est plus faible pour les serveurs de restaurants qui complètent leur rémunération avec les pourboires.



Un étudiant et son laptop, sculpture devant le portail de McGill sur Sherbrooke.

Les étudiants étrangers dont le Permis d'Études a été délivré **après le 1^{er} juin 2014** et qui sont inscrits à **temps plein** dans des écoles **agrées** (toutes les Universités et CEGEPs sont agrées) :

- peuvent travailler sans demander un permis de travail
- peuvent travailler hors du campus librement
- peuvent travailler dès leur arrivée
- mais ne peuvent travailler que 20 heures par semaine pendant les périodes de cours et à temps plein pendant les vacances
- doivent demander un NAS (Numéro d'Assuré Social) à Services Canada.
- doivent avoir un compte en banque.

Une sage précaution...

Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, nous vous conseillons de faire votre **testament** ! En effet, le Québec est sous un régime assez proche de la *common law*, c'est-à-dire que la loi ne prévoit que très peu de choses en matière de successions. En droit québécois, la liberté de tester est totale : vous pouvez librement décider à qui vous aller léguer vos biens.

Si vous avez des biens au Canada (une simple automobile et bien sûr si vous achetez votre maison), il est prudent de préciser votre succession.

Il est également très important de préciser qui aura *la garde des enfants mineurs*, si les deux parents décèdent.

Il n'y a pas de droits de succession au Canada.
Le testament doit se faire devant Notaire.